



INSTITUT AFRICA SOLIDARITE (I.A.S)

Organisation Panafricaine de Développement Durable, d'Action Humanitaire de renforcement du Cadre Electoral, de formation et de Règlement des Conflits en Afrique, Observation des Elections et consultation Electorale.

Mission d'observation électorale de l'institut africa Solidarité(I.A.S) pour les élections présidentielle de législatif du 22 novembre 2020 au Burkina Faso.

DECLARATION PRELIMINAIRE



Ouagadougou le samedi 28 novembre 2020

MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DE L'INSTITUT AFRICA SOLIDARITE (IAS)-BURKINA FASO 2020

Révisé de Déclaration N° : 2018-00449501

01 BP 1357 Ouagadougou 01 - Tél : (00226) 78-90-44-44 / (00226) 76-62-35-35 / (00226) 70-25-98-41

Fax : (00226) 25-31-26-53 - E-mail : institutafricasolidarite@gmail.com / africasolidarite2000@yahoo.fr

Site web : www.institut-africa-solidarite.com OUAGADOUGOU BURKINA - FASO

N° de compte ECOBANK : 141769078001 - Code guichet : 00001 - Cle RIB : 37 - SWIFT/IBAN : BF51BF0830000114176907800137

CODE SWIFT : ECOCBFBF

DECLARATION LIMINAIRE

Sur invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), l'Institut Africa Solidarité (I.A.S.) conduite par son Président Exécutif a été accrédité sous le N°2020_0374 pour prendre part en qualité d'observateur International à l'Observation et la supervision internationales du double scrutin Présidentielle et législatif du dimanche 22 novembre 2020 au Burkina Faso.

Ce scrutin devait procéder d'une part à l'élection du Président du Faso et d'autre part au renouvellement des députés de l'Assemblée Nationale dont le mandat est arrivé à terme.

Pour honorer cette invitation, l'Institut Africa Solidarité (I.A.S.) a dépêché une délégation de dix (10) membres constituée de personnalités avec de solides références dans l'observation et la supervision de plusieurs scrutins dans de nombreux pays africains quand ce ne sont pas d'anciennes personnalités ayant déjà participé en qualité de candidats à des élections législatives, municipales ou présidentielles dans leurs pays respectifs.

C'est donc une délégation hautement qualifiée et expérimentée qui s'est déployée pour observer, superviser et partager son expérience afin que le double scrutin démocratique qui se tenait au Burkina Faso puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Les membres de la délégation de l'institut africa solidarité (I.A.S). sont originaires du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Togo et du Gabon. Monsieur. Oumar Thomson Belem, Président du Comité Exécutif de l'organisation, en est le Chef de mission.

I. LES CANDIDATURES AU DOUBLE SCRUTIN.

Pour l'élection présidentielle, 23 personnalités portées par des partis politiques ou groupement de partis politiques ou simplement indépendantes ont fait acte de candidature auprès de la CENI.

Les candidatures devraient obéir aux critères suivants :

- Etre de nationalité burkinabè,
- Avoir 35 ans révolus,
- S'acquitter d'une caution de 25 millions.

Dans le 1er tri opéré par la Commission Electorale Nationale Indépendante, quatorze (14) candidatures répondants au critère de la composition du dossier de candidature ont été retenues et transmises au Conseil Constitutionnel.

Après délibération, le Conseil Constitutionnel a retenu et autorisé définitivement treize (13) candidats à prendre part au scrutin présidentiel du 22 novembre 2020.

Pour les élections législatives, plus de 95 partis politiques ou regroupement d'indépendants ont été autorisés à prendre part au scrutin. Pour faire acte de candidature, le candidat doit-être de nationalité burkinabè et avoir 21 ans révolus au moment du scrutin. Pour les candidats ayant acquis la nationalité par naturalisation ou par mariage, la candidature est recevable au moins 10ans après l'obtention de la nationalité.

Certaines listes ont été invalidées par les instances habilitées pour défaut de pièces dans la composition des documents de candidatures conformément aux textes.

Certaines candidatures contestées par des électeurs ou d'autres partis politiques ont ainsi été rejetés.

Les partis qui se sont sentis lésés par ces décisions ont eu recours à la justice qui a rétablis certaines listes et les a autorisée à prendre part au scrutin.

Il convient de saluer la majorité des acteurs politiques qui ont choisi de contester des décisions qui ne leur étaient pas favorables par les voies de recours légales par la justice.

Ce qu'il faut surtout remarquer, c'est que nous avons là un cas d'élection inclusive ou tous ceux qui ont souhaité prendre part à ce double scrutin ont pu faire acte de candidature pour peu qu'il remplissait les critères édictés par le code électoral.

Dans toute démocratie, la justice a un rôle important à jouer. Le jeu démocratique consiste aussi à renforcer son indépendance.

II. LA RESPONSABILITE DES ACTEURS POLITIQUES

De ce qu'il nous a été donné de constater, les acteurs politiques au Burkina Faso ont une claire conscience de leur responsabilité et de la volatilité de la situation en cette période électorale.

C'est pourquoi, il faut saluer la signature entre acteurs engagés dans le processus électoral, d'un code de bonne conduite pour garantir une campagne apaisée et inciter les uns et les autres à ne recourir qu'aux voies légales en cas de contestation.

III. LA MISSION DU GROUPE D'OBSERVATEURS

La mission internationale d'observation et de supervision conduite par l'institut africa solidarité (I.A.S). sur le double scrutin avait pour but de s'assurer:

- du respect des règles procédurales en matière électorale en vigueur au Burkina Faso,
- du bon déroulement de la campagne,
- de la disponibilité du matériel électoral,
- de l'égalité de traitement pour chacun des 13 candidats à l'élection présidentielle,
- de l'égalité de traitement pour chaque parti ou groupe d'indépendant engagé dans le scrutin législatif,
- de la régularité des opérations de vote,
- des résultats.

L'observation de ces différents points devrait permettre à la mission d'observation de porter un jugement précis et impartial sur la qualité du scrutin et de formuler des recommandations pour améliorer celui à venir.

1. Le contexte général des élections.

Il convient d'accorder une attention particulière au contexte dans lequel le Burkina Faso organise ce double scrutin.

C'est un pays meurtri par près de cinq années d'attaques djihadistes continues qui a entraîné des milliers de morts et plus d'un million de déplacés internes. A cette situation sécuritaire dégradée, il faut adjoindre le contexte sanitaire mondial marqué par la pandémie à coronavirus qui induit une modification des rapports sociaux et une situation économique difficile au niveau mondial exacerbée dans le cas du Burkina Faso par la situation des déplacés internes qui ne peuvent plus exercer d'activités économiques, des tensions grandissantes entre communautés du fait de l'intensivité des attaques contre différentes communautés par des groupes armés et la modification de l'ordre des priorités pour le pays, une bonne partie des ressources devant être consacrée au domaine de la sécurité au détriment d'autres domaines tout aussi prioritaire.

C'est donc dans ce contexte difficile pour certaines régions plus que d'autres que se tient le scrutin. Toute chose qui va contraindre le législateur à exclure du scrutin, pour raison de sécurité, privant ainsi des citoyens de leur droit à participer à la désignation de leurs représentants.

Dans le même temps, conformément au code électoral, les burkinabè de l'étrangers sont autorisés à prendre part à l'élection du Président du Faso, une première dans l'histoire politique du pays.

2. Méthodologie du travail

La délégation constituée par l'institut africa solidarité (I.A.S) est arrivée à Ouagadougou le 13 novembre 2020 Elle a eu une série d'entretien avec des membres de la société civile, des membres du gouvernement et quelques candidats à l'élection présidentielle.

Afin de s'assurer d'être efficace au cours de la mission d'observation électorale, les membres de la délégation de l'institut africa solidarité (I.A.S) ont tenu une rencontre de travail le 19 novembre 2020 pour convenir de l'organisation de la mission sur le terrain. Elle s'est ainsi donné pour mission d'observer la campagne électorale, le

déroulement du scrutin et la période post-électorale (fin du scrutin jusqu'à la proclamation des résultats définitifs).

3. L'observation générale du scrutin.

a. La campagne électorale

Ouverte le 31 octobre, la campagne électorale s'est close le 20 novembre 2020 à minuit. La mission a pu observer quelques étapes de la campagne des différents candidats.

Entre les candidats qui ont choisi la campagne de proximité (le porte à porte comme ils le désignaient) uniquement et ceux qui combinaient de grands rassemblements sur les places publiques et la campagne de proximité, la mission a pu noter qu'on a assisté à une campagne apaisée. (la mission a assisté au dernier meeting du parti au pouvoir le MPP, le vendredi 20 novembre 2020 au stade du 04 Aout de Ouagadougou). Celle-ci s'est tenue dans une bonne ambiance sans incident majeure entre les candidats engagés dans le scrutin, même si on a pu observer quelques invectives entre protagonistes engagés dans la course au fauteuil présidentiel.

Les dénonciations de corruption, d'achat de conscience et de possible trafic d'influence sur d'éventuels électeurs ont conduit la CENI à prendre la décision d'interdire les téléphones portables dans l'isoloir afin de garantir le secret du vote et les influences possibles sur la décision de l'électeur.

Malheureusement, la campagne a été endeuillée par des attaques de groupes armés entraînant la mort du chauffeur d'un officiel du MPP et celle de 14 membres de forces de défense et de sécurité.

A l'occasion de ses drames, les candidats engagés ont su faire preuve de solidarité en suspendant la campagne pour au moins 24 heures.

C'est le lieu de nous incliner sur la mémoire des victimes, de présenter nos condoléances aux familles éplorées ainsi qu'en l'ensemble du peuple burkinabè et de saluer ce sens de la solidarité et de la compassion de l'ensemble des candidats engagés dans le double scrutin.

b. l'équitable accès des participants au scrutin aux médias publics.

Dans toute campagne électorale, l'un des grands défis est l'égalisation des chances pour tous les participants face aux électeurs.

Et sous cet aspect, il faut saluer les efforts fournis par le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) qui a veillé scrupuleusement au partage équitable du temps d'antenne sur les médias publics entre les participants au scrutin.

L'instance de régulation a aussi veillé sur le contenu des messages afin de ne laisser passer aucun message contraire aux règles de la république et du vivre ensemble.

Le dynamisme de la presse en ligne est aussi à saluer. Elle qui a permis de faire vivre aux populations le déroulé de la campagne presque en temps réel.

Les médias privés ont aussi pris une part active au débat sous la supervision du CSC. Celui-ci a obligé ces derniers à répartir équitablement les temps d'antenne aux candidats sur les émissions consacrées au scrutin. Certains médias privés ont pris une part active à la campagne en dépêchant des reporters auprès des candidats sur l'ensemble du processus.

C'est aussi le lieu pour nous de saluer le professionnalisme de la presse burkinabè dans toute sa composante qui s'est gardée, tout au long, du processus, d'émettre ou de diffuser des messages de haine ou d'incitation à la haine.

c. Le déroulement du scrutin.

Pour sa mission sur le terrain, les observateurs internationaux de l'institut africa solidarité (I.A.S). se sont déployés dans soixante-trois (110) bureaux de vote repartis dans les localités de Ouagadougou, Kiengagué, Niou, Yako Gourcy, Koudougou, Réo, Bobo-Dioulasso, Koupela, Manga, Kombissiri, Ouahigouya, Banfora, Kaya et Dédougou.

La présente déclaration est la synthèse des observations faites par les équipes que nous avons déployées dans les différentes localités du pays.

Le rapport définitif de la mission parviendra aux autorités compétentes en temps voulu lorsque nous auront réunis tous les éléments nécessaires.

C.1. De l'ouverture des bureaux de vote.

Il est de bon ton de rappeler que les opérations électorales qui se sont déroulées au Burkina Faso à la date du 22 novembre 2020 concernaient un double scrutin :

- Scrutin présidentiel, d'une part,
- Scrutin législatif, d'autre part,

Le scrutin présidentiel a opposé 13 candidats dont un (01) indépendant, la plupart des candidats étant portée par des partis politiques ou regroupements de partis politiques. Dans le même temps, le scrutin législatif regroupait près d'une centaine de partis politiques.

Selon la loi électorale, les bureaux de vote sont ouverts dès 06 heures du matin et se referment à 18 heures pour l'ensemble du scrutin.

c.2. Les opérations de vote

La mission note que le processus de votation a connu une mobilisation relative et inégale selon les régions. Les opérations se sont déroulées sans incident majeur dans une ambiance de sérénité et de transparence.

Les pouvoirs publics ont joué pleinement leur rôle dans la mise à disposition de la logistique pour faire avancer le processus démocratique même si force est de constater que tout n'a pas été parfait. Dans certains endroits, le matériel de vote n'était pas toujours au grand complet.

La participation assumée des populations au jeu démocratique est à saluer et démontre que le processus électoral est aujourd'hui une donnée intégrée par l'ensemble des acteurs. Elle constitue un gage de renforcement de la démocratie et balise le terrain pour une société de justice et d'équité.

Si le grand nombre des bureaux de vote a ouvert à l'heure indiquée par les dispositions du code électoral, il est judicieux de signaler que ce ne fut pas le cas partout. Certains bureaux de vote ont connu des retards de quelques minutes ou de quelques heures quand il a été signalé qu'un bureau de vote a carrément ouvert à 16h soit 2 heures avant l'heure prévue pour la fermeture et la cessation des opérations de vote.

Selon des informations rapportées, les opérations de vote ont été empêchées dans certains bureaux de vote sous la menace d'attaques terroristes.

Toutefois, le déploiement conséquent des forces de l'ordre a permis de sécuriser l'opération dans son ensemble. En dehors des cas susmentionnés, aucun incident majeur de nature à interrompre les opérations de vote ne nous a été signalé.

Dans les bureaux de vote visités, la présence des forces de l'ordre pour assurer la sécurité des opérations et rassurer les populations dans le contexte sécuritaire du Burkina a été effective.

Les présidents et autres assesseurs ainsi que les représentants de certains candidats étaient effectivement présents et semblaient maîtriser parfaitement le processus de vote. Toute chose qui a facilité la fluidité du processus. Il faut noter qu'en termes de représentation dans les bureaux de vote des candidats, seul le MPP était présent dans tous les bureaux de vote.

Conformément aux dispositions en vigueur, aucun électeur ne pouvait prendre part au vote sans présenter sa carte d'électeur et faire vérifier l'absence de l'encre indélébile sur ses doigts comme preuve qu'il n'avait pas déjà participé au vote. Les isolements garantissaient le secret du vote et l'encre indélébile l'était vraiment.

La mission n'a pas observé de tension extrême dans les bureaux de vote sauf des plaintes d'électeurs qui ne trouvaient pas leur bureau de vote.

Des incidents rapidement circonscrits quand il était porté à la connaissance des plaignants les procédures mises en place par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour remédier à la situation.

Le matériel électoral a été déployé à temps dans la plupart des lieux de vote et les personnes à mobilité réduite bénéficiaient d'une assistance pour accéder au bureau de vote et accomplir leur devoir citoyen.

C.3. la fermeture des bureaux de vote.

La mission note que les bureaux de vote se sont conformés à la loi, les bureaux de vote fermant à l'heure pour la plupart sauf ceux devant lesquels les populations s'étaient alignées avant l'heure. Dans ce cas de figure, la fermeture est intervenue après le départ du dernier votant.

Après le vote, les opérations de dépouillement et de décompte des voix se sont déroulées sous l'autorité des présidents des bureaux de vote avec les scrutateurs en présence des représentants des forces politiques en compétition, des observations internationaux et nationaux.

Les bureaux de vote étaient convenablement éclairés pour garantir la sérénité et la transparence dans le décompte des voix pour chaque candidat.

Dans tous les bureaux de vote objet de l'observation de la mission internationale de L'Institut Africa Solidarité (I.A.S), les procès-verbaux furent dûment signés par les protagonistes. Nous avons donc là un gage de crédibilité et de sincérité des résultats.

d. La sécurité et le déploiement des forces de sécurité

Les observateurs commis par l'Institut Africa Solidarité (I.A.S.) sur l'observation internationale du scrutin notent avec satisfaction le professionnalisme des forces de l'ordre déployées autour des bureaux de vote qui ont compris l'importance de leur apport dans le processus et pris à cœur leur mission de sécurisation des lieux de vote.

Elles s'en sont tenues scrupuleusement au respect de la mission qui leur a été assignée sans immixtion dans le déroulement des opérations de vote.

Elles ne sont intervenues que pour mettre hors d'état de nuire des personnes qui entendaient s'illustrer dans des actions frauduleuses en procédant à leur interpellation.

4. Conclusion partiel sur le scrutin.

De tout ce qui précède, il y a lieu de tirer les observations suivantes :

- La mission note que la société civile a pris une part active dans le bon déroulement du scrutin et souhaite qu'à l'avenir son implication soit davantage renforcée dans le processus. Elle constitue un verrou supplémentaire de la confiance entre acteurs partisans impliqué dans le processus,
- Les conditions pour élection claire et transparente ont été réunies
- La maturité politique du peuple burkinabè est un acquis indispensable pour la promotion de la démocratie et l'encrage de la gouvernance locale.

- La mobilisation des électeurs et des électrices dans le contexte sécuritaire singulier du Burkina témoigne de la confiance qu'ils accordent au processus qui s'est librement déroulé sous la supervision des observateurs nationaux et internationaux.
- La campagne de 21 jours réglementaires prévue par la loi électorale n'a pas connu d'incidents majeurs en dehors des tristes attaques djihadistes.
- Le processus électoral s'est déroulé dans le strict respect des lois et règlements établis en la matière, ce qui lui confère la crédibilité et la sincérité pour être accepté de tous.

IV. L'APRES ELECTION

La mission note avec satisfaction que la maturité des acteurs politiques nationaux permet de maintenir un climat serein depuis la fin des opérations de vote.

Si la tension était montée d'un cran avec la publication par certains partis politiques de l'opposition de leur point de vue sur le déroulement des opérations électorales et

l'appel au départ de leur représentant de la CENI, les choses sont revenues à la normale. Les commissaires de l'opposition ont repris leur place à la CENI. Les menaces de l'opposition de ne pas reconnaître les résultats du vote semblent un lointain souvenir. En effet, la principale exigence de leur sortie, le couplage entre décompte manuel et décompte électronique, est une réalité appliquée pour la centralisation des résultats.

Les positions ont évolué dans le bon sens grâce à la prompte réaction des acteurs de la société civile et des partenaires au développement qui ont rapidement réactivé les fils du dialogue jamais interrompus avec les parties prenantes au scrutin.

Il ressort des échanges que la récrimination principale était due à un problème de communication rapidement rattrapé.

L'attitude de la majorité est aussi à saluer, elle qui n'a pas cherché à profiter de la situation pour envenimer les choses.

En tout état de cause, la mission d'observation internationale de l'institut africa solidarité (I.A.S). continue d'observer les choses avec la plus grande vigilance et recommande aux protagonistes de s'en remettre aux voies légales définies par les textes en vigueur en cas de contestation.

V. RECOMMANDATIONS

La mission après son travail sur le processus électoral tient à féliciter les autorités en charge de l'organisation du scrutin pour les efforts consentis afin que les opérations de vote se tiennent dans un climat apaisé.

Elle salue l'ensemble des acteurs pour leur esprit de dialogue et leur volonté affichée de conduire l'ensemble du processus dans le calme et la sérénité.

La mission a positivement apprécié la réactivité des autorités en charge des élections pour proposer des solutions toutes les fois qu'une difficulté survenait.

La mission salue l'ensemble du peuple burkinabè pour sa maturité et son esprit démocratique.

Nonobstant les acquis relevés plus haut, la mission de l'organisation panafricaine de l'Institut Africa Solidarité (I.A.S), recommande :

1. Aux autorités publiques (gouvernement, autorités en charge de l'organisation des élections, législateurs, ...)

- De renforcer les capacités des agents de bureaux de vote et de tous ceux qui interviennent dans le processus électoral pour les échéances à venir.
- De favoriser d'avantage les candidatures féminines aux prochaines échéances électorales afin de favoriser la réalisation de l'égalité du genre, un des objectifs du développement durable.
- Assister et accompagner les partis politiques dans leurs missions de formation et de sensibilisation de leurs militants.
- Renforcer la formation des journalistes sur les questions et leur responsabilité sociale dans le contexte particulier de la période électorale.
- Renforcer l'implication de la diaspora dans le cheminement politique du pays en créant les conditions de leur participation au scrutin présidentiel et surtout législatif à venir,
- Permettre la représentativité de la diaspora au sein de l'Assemblée Nationale.

2. Aux partis politiques

- Continuer à travailler au maintien du climat de paix et de sécurité dont bénéficie le pays. Chercher à construire par la voie du dialogue permanent les bases d'une démocratie viable et la bonne gouvernance.
- Eduquer les militants aux valeurs du civisme, de la culture de la tolérance, l'amour de la patrie et de recherche à chaque fois que de besoin à privilégier la voie du dialogue et du recours à des voies légales en cas de conflits ou de contestation des résultats électoraux.
- Encourager l'implication des jeunes et des femmes en politique, gage d'un avenir démocratique pour le pays.

- Demande à la classe politique d'accepter le verdict des urnes, et de se soumettre à la décision de la cour constitutionnelle, et qu'en cas de désaccord de recourir aux voies légales et de s'abstenir à tout acte de violence.
- De renforcer leur confiance dans l'instance chargée de l'organisation du scrutin, les suspicions de fraude annoncées à grands renforts de déclaration auprès des medias et des réseaux sociaux ont certainement contraint l'autorité électorale à ne procéder au déploiement du matériel électoral qu'au dernier moment afin de minimiser les risques de fraudes. Cette prudence extrême n'est pas sans conséquence dans le contexte général du Burkina et pourrait expliquer que le matériel électoral soit arrivé incomplet dans certaines contrées difficiles d'accès.

3. A la société civile

- De continuer à s'impliquer dans le processus électoral afin de maintenir et de renforcer la confiance entre acteurs politiques burkinabè,
- D'intensifier le travail de sensibilisation auprès des populations afin que celles-ci s'intéressent plus fortement notamment les femmes et les jeunes,
- D'encourager les partis politiques à faire confiance aux femmes et aux jeunes,
- D'œuvrer efficacement pour améliorer la présence des femmes sur la scène politique,
- Continuer l'œuvre de sensibiliser sur les processus électoraux auprès des populations,
- Continuer le travail de formation de leurs membres sur les textes et les procédures en vigueur en période électoral,

- Encourager le dialogue entre acteurs politiques et le recours aux voies légales de règlement des différends.

En conclusion la mission internationale d'observation mandatée par l'Institut Africa Solidarité (I.A.S) certifie que le double scrutin présidentielle et législatifs du 22 novembre 2020 au Burkina Faso est réputé libre, sincère, crédible, fiable et démocratique.

La mission tient à féliciter le peuple burkinabè pour sa maturité et son ferme engagement à bâtir une démocratie solide sur les valeurs de paix, de sécurité, de paternité et de prospérité partagée.

La mission félicite le gouvernement pour toutes les dispositions matérielles mises en œuvre pour le succès de ce double scrutin.

Enfin, la mission remercie chaleureusement le Chef de l'Etat et l'ensemble des autorités impliquées dans le processus pour toute l'attention dont elle a fait l'objet depuis son arrivée en terre burkinabè et les assure de la volonté de l'Institut Africa Solidarité (I.A.S) de se tenir au côté du peuple burkinabè dans sa quête de vivre ensemble dans une société de paix, de liberté et de justice.

Fait à Ouagadougou, le samedi 28 novembre 2020

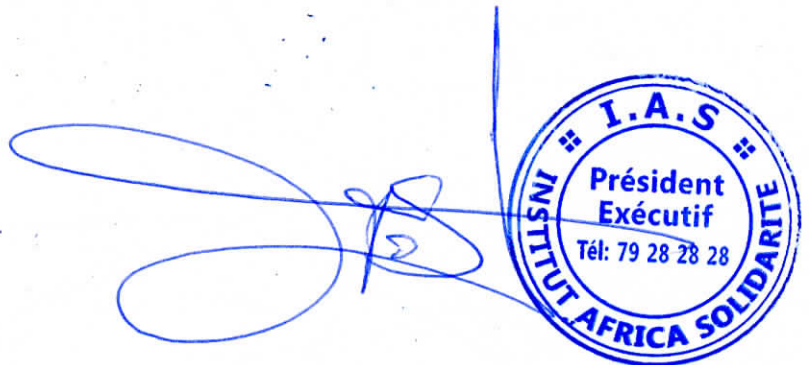
POUR LA MISSION

LE CHEF DE MISSION

MONSIEUR BELEM OUMAR THOMSON

: (00226) 79 28 28 28

Ouagadougou





BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice

Ouagadougou, le 29 Octobre 2020

N°2020_0374__ /CENI/CAB/DCEC

LETTRE D'ACCREDITATION

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) atteste que :

Monsieur/Madame : **BELEM Oumar Thomson**

Nationalité: **BURKINABE**

Organisme ou média : **INSTITUT AFRICA SOLIDARITE (I.A.S)**

Est accrédité(e) en qualité d'observateur pour les élections présidentielle et législatives couplées, du 22 novembre 2020.

Il requiert toutes les autorités chargées d'administrer ladite activité sur toute l'étendue du territoire national, de lui faciliter l'exécution de sa mission d'observation.

Il prie les autorités civiles et militaires de faciliter la libre circulation du/de la titulaire de la présente lettre d'accréditation et de lui porter protection et assistance dans l'accomplissement de sa mission.

Koutoukou BARRY
Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante